

À adresser dans les meilleurs délais à :
ASTRIA Mobilité - Christelle IZARD
 1 Square Chaptal - 92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
 E-Mail : mobilite@astria.com
 Tél : 01 57 77 48 74 Fax : 01 57 77 49 60

ENTRE LES PARTIES

ASTRIA SERVICES, SARL au capital de 411 750 €, dont le siège social est 1 Square Chaptal à LEVALLOIS-PERRET CEDEX (92309) immatriculée sous le numéro N° 722 059 383 RCS Nanterre, titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds n° 06.92 N607 - Préfecture de police de Nanterre, garantie par BNP Paribas, 16 boulevard des Italiens 75009 Paris - n°ORIAS 09 047 344 (www.orias.fr); représentée par **Madame Corinne BEDOS-TOULGOAT, désignée ci-après ASTRIA SERVICES SARL**

Et

l'Entreprise : _____ N° d'identifiant ASTRIA : _____

Adresse : _____

N° de tél. : _____ Fax : _____

e-mail : _____

Nom du responsable : _____

Fonction : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. professionnel : _____ Fax professionnel : _____

Tél. portable : _____ Tél. domicile : _____

E-mail : _____

Profession : _____

Type de mobilité

Mutation Date de mutation : ___/___/___ Ville de départ : _____

Embauche Date d'embauche : ___/___/___ Pays : _____

Date d'emménagement souhaitée : ___/___/___ Ville d'arrivée : _____

PRESTATION COMMANDÉE

Recherche de logement sur le site d'accueil en **LOCATION** :

	Zones A et B1	Zones B2 et C
Prix unitaire T.T.C.*	2 000 €	1 600 €
Prix unitaire H.T.	1 672,24 €	1 337,79 €

- Recherche / sélection de logement
- Identification des besoins
- Visite accompagnée des logements
- Aide aux formalités administratives (signature bail, dossiers LOCA-PASS, MOBILI-PASS, proposition d'Assurance habitation)

Autres services :

(NON FINANÇABLES PAR L'AIDE MOBILI-PASS)

Mise en service du logement
 État des lieux, RDV téléphonique pour branchement EDF-GDF.
 Prix H.T. : 301 € Prix T.T.C. * : **360 €**

Ouverture compte bancaire
 Prix H.T. : 66,89 € Prix T.T.C. * : **80 €**

Recherche de logement sur le site d'accueil en **ACCESSION**
 Prix unitaire H.T. : 2 500 € Prix unitaire T.T.C.* : **2 990 €**

- Identification des besoins,
- Recherche et sélection de logements,
- Visite accompagnée des logements,
- Aide aux formalités administratives (signature compromis de vente).

*(dont TVA au taux en vigueur de 19,6 %)

Zone applicable	Description
Zone A	Paris et Île-de-France, Côte-d'Azur, Genevois français.
Zone B	Zone B1 = Agglomérations de plus de 250 000 hab. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte-d'Azur, quelques agglomérations chères, Outre-mer, Corse et Îles. Zone B2 = Autres agglomérations de plus de 50 000 hab. Communes chères en zones littorales ou frontalières, pourtour de l'Île-de-France.
Zone C	Reste du territoire

L'obligation d'ASTRIA SERVICES porte sur la présentation de 3 logements minimum, ces logements devant répondre aux caractéristiques (typologie, lieu) indiquées dans la fiche de validation des besoins, signée par le salarié.

ASTRIA SERVICES s'engage à accompagner la famille jusqu'à :

- la réalisation des prestations, commandées, d'accompagnement à la mobilité,
- la signature du bail ou la signature de l'acte de vente pour la recherche active du logement.

ASTRIA SERVICES s'engage à prendre contact avec le salarié, dans les plus brefs délais, à compter de la transmission de l'ordre de mission dûment signé et à mettre en oeuvre tous les moyens qu'il jugera nécessaires en vue de réaliser la mission confiée.

L'ENTREPRISE :

Merci de cocher l'une des cases correspondantes

- autorise ASTRIA à accorder une subvention MOBILI-PASS au salarié, de 2 000 € maximum, afin de financer les prestations d'ASTRIA SERVICES,
- s'engage à régler les prestations à ASTRIA SERVICES selon la tarification ci-dessus, dans le cas où les prestations d'ASTRIA SERVICES ne peuvent pas être financées par l'aide MOBILI-PASS pour un des motifs ci-après :
 - l'ENTREPRISE a décidé de financer directement les prestations demandées à ASTRIA SERVICES,
 - la réglementation Action Logement (ex 1% Logement) ne permet pas la prise en charge de la prestation par l'aide MOBILI-PASS, (Demande non éligible au MOBILI-PASS car - de 70km entre domicile de départ et d'arrivée, aide MOBILI-PASS déjà utilisée dans les 2 dernières années, date de mutation ou embauche dépassée depuis 6 mois, recherche en accession, mise en service...)
 - l'aide MOBILI-PASS est déjà consommée pour d'autres utilisations autorisées réglementairement.

Dans le cas d'une prise en charge par l'aide MOBILI-PASS, la prestation, faisant l'objet du présent ordre de mission, celle-ci est facturée au salarié et réglée en tiers payant par ASTRIA. Le coût TTC des prestations effectuées par ASTRIA SERVICES sera imputé sur les sommes attribuées par ASTRIA au salarié.

Fait à _____, Le _____

Pour l'Entreprise

M _____

Pour ASTRIA SERVICES

Corinne BEDOS-TOULGOAT

"Lu et Approuvé"

Signature et cachet de l'Entreprise.

"Lu et Approuvé"



Loi informatique et libertés, article 27 :

"Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice des droits d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés."